

" ROBERT LOZÉ "

Par Errol Bouchette.

Robert Lozé : titre d'un ouvrage que l'auteur présente comme une *Nouvelle* : que des publicistes regardent comme un *Roman*. Sans vouloir nous prononcer en faveur de ceux-ci ou de celui-là — Dieu nous garde d'une telle prétention ! — nous venons tout simplement dire ce que nous pensons de ce nouveau livre.

Ce n'est point une critique que nous entendons faire : nous voulons suivre l'auteur dans les idées qu'il émet, essayer de nous mettre à sa place, pénétrer sa pensée.

Le fond de son livre peut se résumer en cette devise si chère à la Province de Québec : " Fais ce que dois ". Faire ce qu'il appartient à chacun de faire, cela signifie évidemment qu'il faut prendre les moyens de le faire ; puis, qu'il faut faire *bien* ce que l'on doit faire.

Prendre les moyens ! — Si les pères de famille comprennent ces mots, s'ils se pénètrent de leurs devoirs envers leurs enfants, nous assisterions pas, d'une part, à l'école-là incessante et à l'augmentation inquiétante de ce que l'on a si bien désigné du nom de *fruits secs* ; d'autre part, nous n'entendrions plus ce jugement injuste porté, même par des hommes publiés, par des journaux animés, nous le croyons, des meilleures intentions, jugement téméraire porté, disons-nous, sur l'enseignement classique de la province de Québec.

Pourquoi faut-il que les pères de famille, subissant cet entraînement fatal déploré par tout l'ancien monde, veuillent à tout prix faire de leurs jeunes gens des savants (!?) des *mesieurs* ? Quelle est la différence, je vous prie, entre un homme, un homme dans la force du terme, celui que l'auteur dont nous nous occupons dénomme si bien *vir*, c'est-à-dire ferme, constant, fort, tout autant dans son état de vie que dans ses principes, cet homme fit-il agriculteur ou même simple portefaix — et ce qu'on appelle ici un " mesieur " ?

Avec l'auteur, nous disons que ce n'est pas la faute à nos écoles, à nos collèges, s'il y a tant de déclassés aujourd'hui : les seuls coupables, les vrais auteurs de cette plaie sociale ce sont les chefs de famille.

Pourquoi ne pas se rendre compte, dès la sortie de l'enfance, des aptitudes naturelles, de la propension de l'esprit des enfants ? Et lorsque le père s'est rendu compte des aptitudes de son fils, s. v. devoir est tout tracé : qu'il repousse toute idée de vaine gloire, de luxe outré et ridicule, et qu'il pousse l'enfant dans la voie où ce dernier semble vouloir s'engager.

Le livre de M. Errol Bouchette, on le voit tout de suite, est un beau un bon livre : il met le doigt, sur la plaie du pays, il venge nos éminences, il indique le remède.

Et la plaie qu'il ose toucher, tout homme sensé, soucieux du réel bien-être du peuple, de la bonne et saine constitution de la société, ne reconnaît-il pas qu'elle s'étend à la femme ?

Celle-ci, dit M. E. Bouchette, se croit plus heureuse par suite de son affranchissement de certaines des infériorités légales et sociales dont elle souffrait. Il n'en sera vraiment ainsi cependant que si la femme sait rester femme dans la nouvelle condition qui lui est faite, et la mère qui a déclaré la guerre à l'autre sexe, la montaine blasée dont le temps est le plus redoutable ennemi, sont presque aussi malheureuses que la pauvre-see qui se courbe docilement sous la tyrannie d'un mari brutal. Nous aurons beau faire, la femme vraiment heureuse *sera toujours la mère*.

Elle seule aura dans la vie un but bien défini. Sans cette œuvre de la maternité, ou à son défaut, quelque chose de plus grand encore qui est le sentiment maternel s'étendant à tous les infortunés, une femme est une souveraine détronée.

Voilà, très bien défini en peu de mots, le rôle de la femme. Voilà, en deux lignes bien pensées, la plus belle glorification de l'admirable *Sœur de charité*.

Que les jeunes filles reçoivent une instruction même assez grande ; nous n'y contredisons pas. Mais qu'elles se préparent à leur futur rôle de mères de famille, voilà ce que ni les parents, ni les maîtresses d'école ou de pensionnats ne doivent perdre de vue si elles se soucient de leurs élèves, de leurs enfants.

Préparer chacun à occuper dignement et consciencieusement sa place dans la société, tel doit être le devoir des pères de famille et, dans la part (la protection des établissements d'instruction) qui lui incombe, tel doit être le devoir de l'État ; tel doit être

aussi le devoir de ceux qui s'adressent au peuple soit par le journal, soit par le livre. Hélas ! quel est le journal qui ose le faire ?

Quant aux livres, n'y eût-il que celui de M. Bouchette, ce serait un grand bien.

Chacun occupant dignement et consciencieusement sa place dans la société, il est évident que la société approcherait de la perfection : — et c'est ainsi que la question sociale serait résolue.

Le jeune homme qui sera bien armé pour les luttes de la vie " ne refusera point de combattre, et son courage saura vaincre les obstacles. Tandis que, s'il a une fausse direction première, par routine, par lâcheté, il ne songera qu'à se dérober, à chercher des appuis extérieurs qui, au moment critique, lui feront défaut.

Enfin, à ceux qui n'ont pas encore compris tout leur devoir d'hommes, l'auteur donne cet excellent conseil qu'il place dans la bouche du sujet principal de son livre :

" ... Peut être n'étais-je pas vraiment appelé à l'être et que j'ai embrassé. Il est certain que ces vocations ne sont pas communes parmi les hommes (il s'agit d'un avocat qui parle de lui-même). Maintenant que j'y suis, je dois en accomplir les devoirs et observer de près cette chose complexe qui se compose des relations des hommes entre eux sous la direction des lois. Cette science ne consiste pas uniquement ni même principalement en la connaissance des textes, encore moins de savoir suivre le fil du dédale tortueux de la chicane. Il faut pouvoir peser ces lois dans la balance, découvrir comment, quelquefois dans leur forme, plus souvent dans la manière de les appliquer, elles s'écartent du droit et de la charité.

Ainsi en est-il non seulement quant aux lois, exposé du droit, mais encore quant aux lois sociales, celles qui régissent les rapports des hommes entre eux. Il faut savoir ne s'écarter, dans ses actions, ni du droit ni de la charité. Si l'on s'en était détourné, il faudrait avoir le courage d'imiter notre héros, revenir à l'accomplissement de ses devoirs envers tous et envers soi-même.

L'est en revenant à la pratique du droit naturel, de la charité, que l'on arrivera seulement mais sûrement à la solution de la question sociale fort complexe, puisqu'elle ne comprend pas uniquement les ouvriers et les patrons, mais toutes les classes de la société dans leurs rapports entre elles. Cela implique la nécessité de cette condition : " Qu'il faut être de son temps.

Voilà ce que veut dire M. Errol Bouchette, nous le pensons. Et nous pensons ainsi parce que nous avons lu tout son livre page par page, ligne par ligne.

Qu'il y ait des imperfections dans cette jolie brochure, c'est très possible ; on en signale bien dans les chefs-d'œuvre des Académiciens.

M. Bouchette ne s'est jamais, nous semble-t-il, posé en académicien ?

Son livre est écrit simplement — une des plus belles manières d'écrire — ; son style est facile, ses phrases sont claires.

C'est un beau, un bon livre, avous-nous dit ; nous le répétons avec plaisir et souhaitons que nos compatriotes l'achètent, pour leur plus grand bien.

« Nous voudrions le voir donné comme *livre de pri...*

Nous serions très heureux — s'il nous est permis de manifester ce vœu — que le Gouvernement de la Province reconnût le mérite de cet ouvrage en le prenant lui-même par quantité, toujours comme livre de pri... Il en a acheté qui étaient loin de valoir celui-ci !

Si notre modeste analyse, tout incomplète qu'elle est, peut contribuer à la diffusion de cette œuvre, nous en serons fort aise.

Nous espérons que M. E. Bouchette nous donnera d'autres ouvrages pensés et écrits comme son dernier. Il sait, qu'il n'a pas le droit d'enfoir son talent.

Pour terminer, disons que tout le monde peut lire *Robert Lozé* ; que presque tous les pères de famille peuvent l'acheter, puisqu'il ne coûte que 40 centimes (à la Librairie Beauchemin, à responsabilité limitée).

Avril 1904.

FERMIN PICARD.

Parlant de notre méthode élémentaire de sténographie à l'usage des écoles, M. A. Saint Martin, chef du service sténographique au Palais de Justice, à Montréal, nous écrit :

" L'auteur de la *Méthode élémentaire de sténographie Duployé*, à l'usage des écoles de la province de Québec, est, à la fois, un sténographe et un pédagogue. "